

Réunion conseil municipal : 21 mars à 18h00

Présent(s) : BEAUVAIS Philippe, GONDOUIN Anne-Sophie, TISSIER Béatrice, DROUIN Christian, COCHEPAIN Jean-Luc, PAIN Isabelle, MOULIN Angélique, MAUNY Jacques

Absent(s) : MATHIEU Johnny, VANDEVYVERE Edward, MARTIN Jean-Paul

Secrétaire de Séance : Mme GONDOUIN Anne-Sophie

3 pouvoirs ont été présentés en début de séance :

Mme Angélique MOULIN a donné pouvoir à M. Philippe BEAUVAIS

M. Jean-Paul MARTIN a donné pouvoir à M. Jacques MAUNY

M. Johnny MATHIEU a donné pouvoir à Mme Béatrice TISSIER

Budget du CCAS :

- **Approbation compte administratif 2017**

A partir de documents remis à chaque participant, Mr le Président présente et commente les opérations comptables de l'exercice 2017.

Fonctionnement : Dépenses : 276.69 €

Recettes : 300 €

A l'unanimité et en l'absence de l'intéressé, le compte Administratif est approuvé.

- **Approbation du compte de gestion 2017**

A l'unanimité, les membres du CCAS approuvent le compte de gestion 2017 établi par Mr le Receveur.

- **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 certifié conforme par Mr le Receveur municipal :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 609.31 € au R 002

- **Vote du budget primitif 2018**

A partir des dépenses et recettes réelles de l'exercice 2017, les membres du CCAS préparent le budget primitif 2018

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 909.31 €

Budget de la Commune

- **Approbation compte administratif 2017**

A partir de documents remis à chaque participant, Monsieur le Maire présente et commente les opérations comptables de l'exercice 2017.

Investissement

Dépenses : 56 286.65 €

Recettes : 45 965.58€

Fonctionnement

Dépenses : 42 234.64€

Recettes : 48 011.77€

A l'unanimité et en l'absence de l'intéressé, le compte Administratif est approuvé.

- **Approbation du compte de gestion 2017**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 établi par Mr le Receveur.

Ce document présente exactement les mêmes chiffres que le compte administratif 2017 de la commune.

- **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2017 certifié conforme par Mr le Receveur municipal :

Affectation au R 001 en investissement 22 147.64€

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 52 970.06 € au R 002

- **Vote du budget primitif 2018**

A partir des dépenses et recettes réelles de l'exercice 2017, les membres du Conseil Municipal préparent le budget primitif 2018.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 92 981.06 €

Investissement : 42 810.89 €

Questions diverses :